
AVIS

10 mars 2022

PILOTAGE ET GESTION DES FONDS EUROPÉENS 2021-2027

Rapporteur : Maud LASNON

Résultat du vote :

107 POUR

1 ABSTENTION



Introduction

Tous les sept ans, l'Union européenne révisé la stratégie d'attribution des fonds européens pour répondre aux enjeux des territoires et des populations et aux nouveaux défis de l'Union européenne. **Le CESER de Normandie a rendu un avis sur la première version du Programme Opérationnel normand FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027 le 3 juin 2021.** Depuis, les échanges entre la Région Normandie et les services de l'Etat ont entraîné plusieurs modifications. La version **modifiée** de ce PO normand FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027¹, examinée aujourd'hui par le CESER, sera présentée au Conseil régional le 14 mars 2022, avant d'être officiellement soumise à la Commission européenne. S'en suivront jusqu'en juin 2022 la dernière négociation avec la **Commission européenne**, l'avis de **l'Autorité environnementale** et la consultation du **public**.

L'ensemble des projets soutenus dans le cadre de ce PO devront respecter les exigences des priorités transversales auxquelles la France s'engage, en particulier :

- Le respect de l'ensemble des objectifs connexes définis dans les plans nationaux et régionaux en matière d'énergie et de climat ;
- L'adhésion au socle européen des droits sociaux ;
- La mise en œuvre des principes d'égalité, d'inclusion et de la non-discrimination ;
- Le soutien privilégié aux projets et investissements durables permettant de générer un impact à long terme sur la société via une prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le CESER note que ce PO s'intègre pleinement et de manière transversale dans l'ensemble des objectifs du **Pacte Vert européen** et qu'il demeure globalement **dans la continuité de la période 2014-2020**, tant en termes d'actions finançables que d'enveloppes.

Ainsi, le PO se structure autour de **sept grandes priorités** (contre cinq dans la version de juin 2021, les deux nouvelles étant mentionnées en gras) :

1. Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente de la Normandie (FEDER) ;
2. Renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique en Normandie (FEDER) ;
- 3. Promouvoir une mobilité urbaine durable (FEDER) ;**
4. Valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire normand (FEDER) ;
5. Répondre aux besoins de développement des territoires en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs (FEDER) ;
6. Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population (FSE+) ;
- 7. Transition Juste en vallées de la Seine et de la Bresle (FTJ).**

Chacune de ces priorités rassemble des **Objectifs Spécifiques (OS)** présentés sous forme de fiches. La liste des OS est présentée en annexe 4.

· ¹ PO : Programme Opérationnel
· FEDER : Fond Européen de Développement Régional
· FSE+ : Fonds Social Européen Plus (le « Plus » faisant référence au règlement européen de 2021 qui a succédé à celui de 2013)
· FTJ : Fonds pour une Transition Juste

Les observations et propositions transverses

Les montants sont exprimés en M€.

		2014-2020	2021-2027	Évolution
FEDER	Total FEDER	413	402	-3%
	FEDER opérationnel	395	388	-2%
	<i>Assistance technique FEDER</i>	19	14	-26%
	<i>Part de l'assistance technique dans le FEDER</i>	5%	3%	-23%
FSE+	Total FSE+	112	88	-22%
	FSE opérationnel	84	85	1%
	<i>Assistance technique FSE+</i>	4	3	-25%
	<i>Part de l'assistance technique dans le FSE+</i>	5%	4%	-26%
	FSE-IEJ	24		
FTJ	Total FTJ		107	
	FTJ opérationnel		103	
	<i>Assistance technique FTJ</i>		4	
	<i>Part de l'assistance technique dans le FTJ</i>		4%	
Total PO		526	597	13%
Total opérationnel PO		479	576	20%
Total assistance technique PO		23	21	-8%
Part de l'assistance technique dans le PO		4%	4%	-19%

Les montants opérationnels (c'est-à-dire consacrés à la réalisation des projets en eux-mêmes) par type de fonds (FEDER, FSE+, FTJ) n'ont pas varié entre la version de juin 2021 et celle de mars 2022.

Les montants d'assistance technique (c'est-à-dire les dépenses de la Région pour gérer ces fonds, et notamment instruire et honorer les demandes de subvention), qui n'étaient pas connus en juin 2021, sont présentés dans le tableau ci-dessus.

On constate que l'enveloppe globale des fonds européens de 2021-2027 a augmenté de 13 %, principalement en raison de **l'introduction du FTJ de 107 M€**.

Pour 2021-2027, les montants totaux du FEDER (402 M€) et du FSE (88 M€) sont sensiblement égaux à ceux de 2014-2020, le FSE-IEJ de 2014-2020 (24 M €) ayant quant à lui disparu.

Le poids de l'assistance technique dans l'enveloppe globale recule nettement, de 19% au total, et quasiment dans les mêmes proportions pour le FEDER que pour le FSE+. Cela s'explique sans doute par les mesures de simplification annoncées pour la période 2021-2027.

Le CESER note avec intérêt l'introduction du Fond de Transition Juste (FTJ), dont les 107 M € représentent 18% de ce PO. Ce nouveau fonds est l'un des principaux outils dont dispose l'Union européenne pour soutenir les régions dans leur transition vers la neutralité climatique d'ici à 2050. En décembre 2019, la Commission européenne a adopté une communication sur le pacte vert pour l'Europe contenant sa feuille de route vers une nouvelle politique de croissance pour l'Union. Elle a indiqué que le FTJ devrait cibler les régions et les secteurs les plus affectés par la transition du fait de leur dépendance aux combustibles fossiles, notamment le charbon, la tourbe et le schiste bitumineux, ou à des procédés industriels fortement émetteurs de gaz à effet de serre. A ce sujet, le CESER de Normandie invite la Région à s'approprier les préconisations qu'il a formulées fin 2020 dans son étude portant sur le « Climat : comment les collectivités normandes peuvent agir ! ».

Dans son étude de juin 2020 « Les fonds européens en Normandie : Comment mieux accompagner les porteurs de projets ? », le CESER de Normandie avait appelé de ses vœux le recours à un système plus souple de coûts forfaitaires, faisant apparaître les coûts globaux (frais de structures, de déplacement...) pour rendre possible les ajustements en fonction des aléas survenus dans le déroulement des projets. Il considère à cet effet que les mesures de simplification accompagnant ce nouveau PO (cf. annexe 2) vont dans le bon sens et devraient permettre de diminuer sensiblement la charge administrative pesant sur les bénéficiaires et services de la Région. Le CESER suivra avec attention les effets de ces mesures, pour vérifier notamment si elles se traduisent par une réduction réelle de la charge administrative pesant sur les porteurs de projet cofinancés par les FESI², en diminuant le volume de pièces comptables à fournir pour les contrôles, en sécurisant la gestion et en accélérant les délais de traitement de la demande de paiement.

Le CESER rappelle également les principales observations transversales qu'il avait formulées dans son avis en juin 2021 :

- Il souligne la volonté affichée de la Région de renforcer la communication et l'animation sur le territoire afin de favoriser l'émergence de projets et rappelle l'importance de ne pas seulement accompagner les projets préexistants. Dans l'étude spécifique qu'il a menée en juin 2020 sur les fonds européens, le CESER avait ainsi préconisé de développer une communication spécifique aux FESI afin d'éclaircir leur fonctionnement et de combattre les préjugés négatifs. Pour cela, l'animation du territoire doit être dynamisée. Des structures comme les Chambres consulaires, le CREAN³ (Carrefour Rural Européen des Acteurs Normands), les réseaux *Natura 2000*, *Eaux et Forêts*, etc., sont des relais d'information indispensables qui accompagnent les porteurs de projets dès leurs premières démarches de sollicitation des fonds. Le CESER rappelle que l'action de ces structures doit être confortée et développée pour qu'elles puissent être visibles et accessibles pour tous les normands, au plus proche des territoires les moins dotés en structures d'aide au montage de projet. A ce sujet, il note avec satisfaction la volonté de reconduction des territoires de projet LEADER et FEAMP.
- Le CESER accueille favorablement le développement de la gestion prévisionnelles des emplois et des compétences et la poursuite de la formation continue des agents de la collectivité régionale. Il rappelle la proposition faite, à la suite de l'évaluation de l'assistance technique régionale, de mettre en place un système de tutorat pour former et renforcer la montée en compétence des nouveaux gestionnaires des FESI. Il suggère, dans ce cadre, qu'un renforcement du tutorat après la période de formation soit instauré pour permettre la transmission des compétences et des connaissances nécessaires qui s'avèrent très complexes.
- Le CESER considère également nécessaire, dans son étude sur les FESI de juin 2020, de renforcer l'offre de formation régionale accessible aux professionnels des FESI (instructeurs, structures intermédiaires), ainsi qu'aux élus du territoire normand, en organisant des demi-journées thématiques sur les FESI. Le réseau accompagnant (professionnels, instructeurs, organismes intermédiaires, membres d'associations, Élus du territoire) est, en effet, en demande de formations et de renseignements actualisés plus fréquents sur les procédures et les règles applicables. L'accès aux informations sur les FESI leur est indispensable pour pouvoir répondre correctement aux demandes des porteurs de projet ou les orienter vers le bon interlocuteur.

² FESI : Fonds Européens Structurels et d'Investissement (FEDER, FSE+, FTJ, FEADER, FEAMP)

³ <http://www.europe-crean.eu/qui-sommes-nous/notre-mission-europe-direct/>

Concernant les indicateurs de suivi, le CESER regrette qu'ils soient toujours purement quantitatifs et déplore l'absence d'indicateurs qualitatifs.

Les remarques du CESER sur les orientations thématiques du programme FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027

○ Priorité 1 : Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente de la Normandie

Le CESER considère que l'expression « Montée en gamme de la recherche » employée dans la rédaction du programme opérationnel est discutable et un peu négative pour la Normandie, et estime qu'il serait plus judicieux d'utiliser la formule « maintenir un haut niveau de recherche », compte tenu des nouvelles labellisations obtenues récemment par les grands organismes en Normandie. De même, il est fait état d'un « réseau de start-up peu dense en Normandie ». Il conviendrait d'ajouter des éléments de comparaison pour étayer cette affirmation et savoir avec qui est comparée la région (Saclay, régions similaires).

Le CESER tient à souligner l'effort important de la Région envers les doctorants, notamment au travers des 140 allocations soutenues l'année dernière, d'autant que la Région est la dernière en France à soutenir des bourses intégralement. L'engagement financier de la Région sur le CPER, avant même que celui-ci soit signé, a permis à nombre d'établissements de rester compétitif avec l'acquisition d'équipements essentiels pour la recherche.

La définition des nouvelles orientations politiques dans le domaine de l'ESRI, s'appuyant sur la compétence propre de la Région en matière de développement économique des territoires, est à souligner positivement.

Néanmoins, le CESER tient à souligner que même si la Région soutient une vision pragmatique de la recherche, il reste vigilant sur le soutien de celle-ci aux recherches en sciences humaines et sociales.

Le CESER émet le souhait d'être associé aux travaux concernant le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), les phases de concertation avec les différents acteurs s'étendant jusqu'en juin pour une validation en décembre.

S'agissant du numérique, le programme opérationnel s'axe sur 4 priorités : le soutien des approches sectorielles (animation, sensibilisation...) visant à mettre en place un guichet unique pour les entreprises et les collectivités, le développement d'outils numériques innovants, le soutien et l'accompagnement d'infrastructures mutualisables, et l'accompagnement des territoires vers une logique de numérisation.

Le CESER constate la volonté de la Région de développer les démarches numériques des entreprises et des collectivités. Il attire son attention sur la nécessaire protection des données et la construction d'un protocole de sécurité, permettant de conserver les flux de données à l'intérieur du territoire normand, ainsi que dans l'objectif d'une réflexion sur la sobriété énergétique du secteur, et sur l'étude de la potentielle récupération de la chaleur produite par le DATA centre pour d'autres infrastructures voisines. Le CESER restera vigilant quant à ces questions, notamment au regard de l'actualité internationale pouvant amener à des attaques informatiques, comme cela a pu se produire auprès d'établissements hospitaliers. Enfin, il souligne positivement la dimension évolutive du Data centre en cours d'élaboration, permettant l'intégration au réseau de nouvelles collectivités par la suite. Le développement des points de services de type « espaces numériques » favorisant la réduction de la fracture numérique est également apprécié.

Si le CESER souligne la complémentarité des dispositifs locaux et européens, il insiste sur la nécessaire lisibilité des démarches pour accéder aux financements. En effet, l'accessibilité des porteurs de projets est une condition nécessaire à la bonne programmation des crédits. Ces difficultés sont encore présentes aujourd'hui, en particulier pour les porteurs de projets venus du monde agricole.

Le CESER réitère ses remarques sur l'accompagnement des porteurs de projets : dans son rapport relatif aux fonds européens, il avait insisté sur le besoin d'un accompagnement complet des porteurs de projets pour réduire les risques pris par ces derniers. Le CESER avait ainsi pu proposer par exemple à la Région de se porter caution auprès des banques pour faciliter la recherche et l'obtention de crédits-relais, ou encore la mise en place d'une plateforme permettant la visualisation de l'état du dossier tout au long de la chaîne de contrôle.

Le CESER s'interroge quant à l'articulation de la programmation européenne et des documents régionaux, notamment la Stratégie Régionale des Entreprises, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI). Le CESER n'a pas été pour l'heure associé à leur élaboration et aura à se prononcer sur ces documents régionaux. La mise en œuvre des programmations européennes s'appuyant sur les schémas régionaux, le CESER exprime sa volonté d'y être associé en amont.

- **Priorité 2 : Renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique en Normandie**

Le rapport souligne que la Normandie est une région où la consommation d'énergie et les émissions de GES (gaz à effet de serre) sont élevées, et où la biodiversité est en forte régression. Dans ce contexte, la priorité 2 consacre 114 M€ à la transition énergétique et écologique, soit le second poste du FEDER avec 29,4 % des fonds (hors « mobilité urbaine multimodale durable », qui constitue la priorité 3) à travers 5 grandes thématiques : efficacité énergétique et réduction des émissions de GES, développement des EnR, adaptation au changement climatique, économie circulaire, protection de la biodiversité. La rénovation énergétique (OS. 2.1., dont les fonds sont concentrés sur la rénovation des logements sociaux) et le soutien aux énergies renouvelables (OS 2.2.) – biomasse, méthanisation et hydrogène – représentent plus de 60 % de l'enveloppe de la priorité 2, avec respectivement 33,5 M€ et 36,5 M€.

OS 2.2 : Promouvoir les énergies renouvelables et fatales (objectif « Emploi et croissance »)

Le CESER rappelle, comme il a pu l'exposer dans son rapport relatif au développement de l'hydrogène en Normandie, que le développement de l'hydrogène doit se faire notamment par le remplacement de l'hydrogène issu d'énergie fossile par de l'hydrogène issu de sources renouvelables ou bas-carbone, et s'interroge quant au dimensionnement des différents projets hydrogène, qui peuvent paraître en deçà des exigences industrielles et des ambitions affichées par la Région.

S'agissant du sujet du bois, le CESER s'interroge quant au sujet des chaufferies normandes s'approvisionnant en bois non normand. En effet, la Normandie dispose de gisements quasiment non exploités, ce qui implique un gaspillage important. De plus, le défaut d'entretien de ces parcelles entraîne

des difficultés pour les agriculteurs. Le CESER interpelle ainsi la Région sur l'attention à porter sur l'optimisation des gisements de bois locaux.

OS 2.4 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes

L'OS 2.4., consacré à l'adaptation au changement climatique et doté de 10 M€, se concentre sur le sujet de l'adaptation des territoires face aux risques littoraux et au recul du trait de côte (submersion marine, érosion, inondations...). Deux types d'opérations sont soutenues dans ce cadre, ayant trait aux démarches de relocalisation d'activités ou de bâtiments dans le cadre de projets pilotes, d'une part, et à l'animation, la connaissance et l'anticipation des conséquences du changement climatique, d'autre part. Le CESER observe positivement le soutien apporté aux travaux de renaturation et à l'amélioration de l'adaptation et de la résilience des milieux, notamment à travers la mobilisation de solutions fondées sur la nature.

OS 2.6 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire

Le CESER se félicite de la mise en avant de l'économie sociale et solidaire dans la programmation des fonds européens, et la complémentarité de la programmation avec les budgets régionaux qui ont également mis en avant l'économie circulaire.

Il souligne très positivement la démarche de construction de la stratégie de l'ESS avec les acteurs ainsi que l'effort de compréhension des besoins spécifiques de l'ESS, permettant de prendre en compte l'ensemble des demandes et des besoins, ainsi que d'étudier les différents risques auxquels peuvent s'exposer les porteurs de projet. Toutefois, le CESER note que l'abondement des fonds régionaux par les fonds européens doit être attentivement suivi afin d'éviter des problèmes de trésorerie, complexes à gérer en interne dans les structures.

Le CESER considère qu'il conviendrait de mettre en place un dispositif d'accompagnement des porteurs de projet sur la gestion des fonds européens, ainsi qu'une négociation avec les financeurs pour qu'ils acceptent d'accompagner les acteurs dans la gestion.

OS 2.7 : Protection de la nature et de la biodiversité

L'objectif dédié à la protection de la nature et de la biodiversité, dont l'enveloppe s'élève à 24 M€, indique viser à « *freiner la perte de biodiversité et préserver le patrimoine naturel du territoire de la Normandie* ». A cet égard, le CESER considère qu'il importe de viser non seulement à « freiner » cette érosion de la biodiversité, mais surtout de l'enrayer et de contribuer à sa restauration. Outre la biodiversité terrestre et aquatique, la biodiversité marine constitue également un sujet de préoccupation important, en particulier dans le contexte de développement de l'éolien en mer.

Sont visées à travers cet objectif des actions de gestion/restauration de la trame verte et bleue et la résorption des « points noirs » constituant des ruptures dans les continuités écologiques (terrestres ou aquatiques) d'une part, ainsi que des investissements en matière d'animation, de connaissance et de communication, de lutte contre les espèces exotiques envahissantes (EEE), de restauration de la trame noire et de biodiversité en ville. Le CESER souscrit pleinement à ces actions majeures en matière de préservation/restauration de la biodiversité, et souligne l'importance de la restauration des continuités

écologiques, et la contribution de la nature et de la biodiversité à la valorisation et l'attractivité du territoire.

Dans sa contribution à la Stratégie nationale pour la biodiversité⁴, le CESER rappelait les principales causes identifiées au déclin de la biodiversité, qui concernent la Normandie : artificialisation des sols, destruction des milieux et changement d'usage des sols ; pollutions exercées par les activités humaines ; impacts du changement climatique ; espèces exotiques envahissantes. La lutte contre l'artificialisation des sols, les actions de préservation et de restauration de la biodiversité et de la continuité écologique des milieux, la transition agroécologique ou encore le soutien et le développement de la connaissance apparaissent ainsi comme autant d'objectifs à poursuivre, auquel le FEDER et la future Stratégie régionale pour la biodiversité, en cours d'élaboration, devront contribuer – tout comme les actions de requalification des friches soutenues dans la priorité 5, dans un objectif de limitation de l'artificialisation des sols. Comme y invite le SRADDET, une « *intégration transversale [de la biodiversité] dans les démarches d'aménagement du territoire et l'urbanisme* » apparaît nécessaire. A l'instar des observations qu'il a formulé dans son étude sur les enjeux climatiques⁵, le CESER considère toutefois que cette prise en compte transversale des enjeux tant climatiques que liés à la biodiversité dans l'ensemble des politiques régionales appelle à être poursuivie et amplifiée, à la suite des travaux du GIEC normand notamment. A cet égard, le CESER préconisait dans sa contribution citée précédemment de « *privilégier l'évitement puis la réduction des impacts environnementaux et sur la biodiversité en amont des projets (...) et [d'] améliorer les compensations environnementales qui ne doivent être engagées qu'en dernier recours* ». Ainsi la préservation de la biodiversité et du climat, qui sont des éléments vitaux pour la survie de la société, doit-elle être considérée prioritairement parmi les facteurs décisionnaires des projets d'aménagement, bien au-delà d'une simple « compatibilité ». Ne faudrait-il pas renoncer à des projets dont les conséquences environnementales pourraient être trop lourdes (principe de l'évitement) ?

○ **Priorité 3 : Promouvoir une mobilité urbaine durable**

La priorité 3, liée aux mobilités, est dotée d'un budget relativement modeste par rapport aux autres priorités du Programme opérationnel (12,85 M€), en baisse de 3M€ par rapport au Projet de programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021-2027 adopté en juin 2021. Le CESER observe que le soutien au « verdissement » du matériel roulant (bus, véhicules utilitaires légers ou bennes à ordures ménagères à hydrogène ou bio-GNV), alors doté d'une enveloppe prévisionnelle de 9M€, ne figure plus dans l'actuel PO. Il apparaît en effet que le soutien au matériel roulant ne figure plus parmi les thématiques éligibles au sein des fonds européens. Le montant prévu pour le soutien aux infrastructures de production et de distribution de carburants alternatifs (stations de distribution d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone avec ou sans production, infrastructures de distribution de bioGNV pouvant être reliées à une production locale) s'élève désormais à 8,5 M€, contre 2,5 M€ dans le Projet de PO. Le développement de ces infrastructures peut contribuer, avec d'autres leviers, à la décarbonation des mobilités et des motorisations.

Les actions de « numérisation des transports urbains propres » (dont l'enveloppe est demeurée stable, à hauteur de 4,35 M€) désignent le développement du MAAS (Mobility As A Service), c'est-à-dire le développement des outils numériques en matière de titres de transports, dans une logique visant à

⁴ CESER de Normandie, *Contribution à la stratégie nationale pour la biodiversité*, avril 2021.

⁵ CESER de Normandie, *Climat : comment les collectivités normandes peuvent agir !*, décembre 2020.

favoriser le report modal vers les transports en commun et les modes doux ou partagés. Le CESER partage cet objectif de report modal, essentiel pour contribuer à la décarbonation des transports et mobilités.

Les fonds européens sont élaborés dans une logique visant à favoriser l'innovation, à l'image de l'usage des outils numériques. Néanmoins, face à ce qui peut apparaître comme une forme de « mode » ou d'injonction à l'innovation, le CESER considère que l'accès et l'attractivité des transports en commun (au-delà des questions d'infrastructures ou de desserte) renvoient largement à des enjeux de cohérence et de lisibilité des tarifications, et rappelle par ailleurs son attachement à la présence humaine et à la possibilité d'achat de titres au guichet, face au risque de déshumanisation des gares et des services de transport. La numérisation des transports ne saurait ainsi permettre de faire l'économie d'une présence humaine.

Par ailleurs, alors que le transport ferroviaire n'est abordé que de façon très indirecte dans le PO FEDER (à travers le soutien aux pôles d'échanges multimodaux ou les fonds dédiés à la numérisation des titres de transport), le CESER attire l'attention de la Région sur les besoins d'autres financements (européens⁶, nationaux ou régionaux) à mobiliser en matière de transport ferroviaire, compte tenu des perspectives et projets de modernisation d'infrastructures, de réouverture de lignes ou de développement de réseaux ferroviaires interurbains. En outre, la sortie du diesel à engager sur les sections de lignes non électrifiées, suppose également des investissements importants (notamment via l'électrification des lignes les plus fréquentées en particulier, voire le recours à l'hydrogène ou au bioGNV)⁷.

○ **Priorité 4 : Valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire normand**

S'agissant de la valorisation des patrimoines culturels et touristiques de la région, le CESER réitère son souhait que lui soient communiquées des précisions sur les projets en cours. Tout en étant conscient que la réception et l'examen des projets se font « au fil de l'eau » (tout au long de la période 2021-2027), le CESER demande néanmoins à en être régulièrement tenu informé, par la transmission d'une liste des projets retenus ainsi que des montants alloués à chacun (de la part de la Région et des autres financeurs). Il désire par ailleurs obtenir des précisions sur la finalité des grands projets de restauration patrimoniale, parmi lesquels figure, par exemple, le château de Gaillon.

Dans ce cadre et de manière plus générale, le CESER souligne la nécessité d'une coordination permanente entre les services de la culture, du patrimoine et du tourisme afin d'assurer la qualité et la pertinence des actions de médiation prévues.

⁶ Notamment via le RTE-T (Réseau TransEuropéen de Transport) pour les grands projets et les financements du MIE (Mécanisme d'Interconnexion pour l'Europe). Dans sa proposition du 14 décembre 2021 relative au RTE-T, situant la Normandie sur le corridor Atlantique et le corridor Mer du Nord-Méditerranée, la Commission européenne définit également des « nœuds urbains » qui auront un accès renforcé aux financements du MIE. Les agglomérations de Caen, Rouen et Le Havre en font partie, à condition qu'elles élaborent des plans de mobilité urbaine durable (PMUD) d'ici fin 2025. Source : <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:52021PC0812&from=EN>

⁷ Si l'hydrogène pourra répondre à certains usages – à commencer par la décarbonation des activités industrielles –, la décarbonation des transports supposera de recourir à différents leviers vraisemblablement complémentaires (électrification, hydrogène, bioGNV...). En matière de transport ferroviaire en particulier, les volumes d'électricité nécessaires à la fabrication de l'hydrogène suggèrent que l'électrification demeure souvent une solution pertinente pour décarboner les lignes les plus fréquentées fonctionnant encore au diesel. Sur ce point, cf. l'étude du CESER *L'hydrogène en Normandie*, octobre 2021.

Quant à l'accessibilité des personnes en situation de handicap, on constate malheureusement qu'en dépit des obligations légales qui s'y rattachent, les architectes ont encore beaucoup de mal à pleinement les intégrer et à s'y conformer dans leurs projets.

Par ailleurs, le CESER exprime à nouveau son attente de voies d'amélioration en vue d'une plus grande sensibilisation du public normand à l'accès des sites culturels et patrimoines de son territoire, qui soit notamment davantage tournée vers le tourisme social. A cet égard, il est également souligné l'importance du patrimoine à vocation sociale (tel que les sites d'accueil de colonies de vacances dont on sait que certains présentent un caractère architectural particulièrement intéressant) qui nécessite lui aussi des travaux de restauration.

Dans le cadre de la construction de son schéma régional de l'ESS (SRESS), la Région Normandie a tout récemment initié un **travail de concertation territoriale intitulé « ESS en Normandie, Participez à la stratégie régionale 2022-2028 »**. Au cours de l'atelier territorial qui a eu lieu le 24 février dernier pour le département de la Manche, les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont clairement exprimé, parmi leurs attentes et ambitions, leur souhait de voir une plus grande place accordée au tourisme social. Le fait que l'ESS s'invite à la table du tourisme a fait l'unanimité ; ces dernières années, des alternatives au tourisme de masse ont en effet vu le jour, que ce soit par la voie de l'écotourisme, du tourisme équitable ou responsable.

Le tourisme social et solidaire existe, quant à lui, depuis longtemps. Il rassemble les organismes à but non lucratif du secteur, et fait du champ du tourisme un des terrains d'activités de l'ESS, par nature présente dans la quasi-totalité des activités économiques du territoire. Il s'avère donc que l'ESS, en tant qu'économie ancrée au plus près des territoires et soucieuse de valoriser à l'échelle locale la valeur ajoutée de l'activité touristique, nécessite d'être soutenue par l'ensemble des acteurs – notamment publics – pour garantir son développement et sa pérennité. Plus largement, en tant qu'économie responsable, locale et porteuse de cohésion sociale, l'ESS est à même de répondre aux attentes sociétales, indissociables aujourd'hui de la dimension économique et productive qui s'expriment de plus en plus fortement dans la population.

Par conséquent, en vue d'atteindre son but, il convient que la stratégie de la Région, qui se veut coconstruite et partagée, intègre l'ensemble des acteurs – chacun à sa juste mesure – dans son élaboration et dans son pilotage. En effet, il importe que le schéma qui sera établi ne constitue pas seulement un document d'amélioration de la politique ESS de la Région, mais bien un outil et une feuille de route globale qui permettent un développement bien plus large du champ de l'économie sociale et solidaire, à travers l'implication de tous ses acteurs (Région, CRESS, Etat, réseaux associatifs, coopératifs, mutualistes et entrepreneuriaux).

Enfin, le CESER appelle à la plus grande vigilance en pointant les réelles difficultés à trouver une « équation juste » qui réponde à la fois aux ambitions de l'économie touristique et aux enjeux de développement durable et responsable. Il exprime une fois de plus son regret que la culture soit prioritairement appréhendée sous un angle économique et non comme un vecteur essentiel d'enrichissement personnel et collectif.

○ **Priorité 5 : Répondre aux besoins de développement des territoires normands en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs**

La priorité 5 comprend un objectif spécifique dédié au développement durable des zones urbaines (**objectif 5.1.**, concernant 26 EPCI, c'est-à-dire les trois principales agglomérations régionales et les EPCI dotés d'une ville moyenne), doté de 32,2 M€, et un autre dédié aux zones « non urbaines » (**objectif 5.2.**, pour les autres EPCI du territoire régional), avec une enveloppe de 15,6M€. Les actions soutenues dans le cadre de ces deux objectifs sont les mêmes : requalification et reconversion des friches ; infrastructures de santé et lutte contre la désertification médicale ; aménagement des espaces publics ; infrastructures de transports urbains propres via le développement et l'accessibilité des PEM (Pôles d'échanges multimodaux).

Le CESER souligne positivement la volonté et les moyens mis en œuvre pour la requalification des friches, qu'il s'agisse de reconstruire sur des espaces déjà artificialisés ou de renaturation. Conscient du coût généralement bien supérieur que requiert la reconversion des friches (nécessitant souvent une dépollution), il observe qu'il s'agit d'une solution qui doit aller de pair avec la mise en œuvre d'une sobriété foncière, et souligne à nouveau la nécessaire cohérence des politiques publiques, alors que la requalification et reconversion de friches tend encore à s'accompagner d'un soutien apporté à certains projets d'équipements ou d'aménagement fortement consommateurs de foncier.

Enfin, le CESER observe favorablement que le soutien apporté à l'aménagement des espaces publics intègre de façon croissante l'adaptation au changement climatique, notamment via la présence de la nature en ville. De même, le développement des pôles d'échanges multimodaux participe de l'objectif de réduction de l'usage de l'automobile, au profit des modes collectifs, actifs et partagés, auquel le CESER souscrit pleinement.

○ **Priorité 6 : Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population normande**

Le contenu des objectifs spécifiques n'ayant pas varié entre les versions de juin 2021 et mars 2022., le CESER réitère les principales observations formulées dans son avis de juin 2021 :

- Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessité de la pérennisation et la valorisation des projets structurants portés par les structures de formation existantes sur le territoire bénéficiant du soutien de l'État et de la Région. Il demande une vigilance accrue sur la nécessité de non-concurrence (notamment des enveloppes financières) envers ces structures missionnées sur ces nombreux sujets et rappelle leur connaissance accrue des enjeux, des besoins, des acteurs, des publics tant à l'échelle régionale qu'à celle des infra territoires.
- Le CESER rappelle aussi l'avis qu'il a donné sur la stratégie de l'orientation et de l'information métiers, en octobre 2019, et qui soulignait la pertinence d'un observatoire pour mieux appréhender la situation et lutter contre le décrochage scolaire.
- Pour la mise en œuvre de ce PO FEDER FSE+ FTJ, le CESER souhaite porter à la connaissance de la Région son étude sur les parcours de formation du Bac – 3 au Bac + 3, à partir d'un état des lieux mettant notamment en avant les spécificités normandes en matière de formation et de parcours de réussite.

○ **Priorité 7 : Transition juste en vallées de la Seine et de la Bresle**

Le fonds de transition juste, doté de 102,6 M€, est destiné à atténuer les conséquences sociales et économiques, notamment en matière d'emploi, de la transition vers une économie décarbonée. Sont ciblés ici les territoires les plus émetteurs de GES et ceux où l'emploi salarié industriel est particulièrement important. En Normandie, les Vallées de la Seine et de la Bresle sont éligibles au FTJ, qui soutiendra 8 EPCI de ces territoires (qui concentrent 10 % des émissions de GES nationales et environ un tiers des émissions régionales). Il s'agit là de favoriser la reconversion, la diversification ou la mutation de secteurs industriels, tels que le raffinage, l'industrie chimique, la production de produits minéraux non métalliques (béton, ciment, verre...) ou la métallurgie. Ces fonds sont très majoritairement dédiés au soutien à la transition vers des processus productifs respectueux de l'environnement, dans les TPE (à hauteur de 28 M€) et les grandes entreprises (71,5M€). Sont notamment mentionnés le soutien à l'écosystème industriel spécialisé dans l'énergie, devant aller vers une « production décarbonée et une maîtrise des consommations », ou encore le soutien aux technologies et infrastructures pour « énergies propres » (avec les exemples de l'hydrogène décarboné, la production de kérosène de synthèse, le développement du stockage de l'énergie ou le captage du CO2).

Rappelant sa position favorable à la mise en œuvre de conditionnalités environnementales en matière de subventions publiques, le CESER souligne qu'il importera de veiller au respect des engagements en matière de préservation ou de création d'emplois d'une part, et de réduction des émissions de GES, d'autre part, dans les projets soutenus. Face à l'ampleur du défi à relever pour décarboner l'économie, il suppose qu'un fléchage d'actions a déjà été opéré, afin de permettre la conversion des filières industrielles vers le zéro carbone.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Dans son rapport, la Région précise que **la préparation de ce PO 2021-2027 a coïncidé avec une crise sanitaire internationale sans précédent** et dont les répercussions, sanitaires et démographiques, sociétales, économiques, sociales et environnementales ne peuvent encore être pleinement évaluées. Elle ajoute que **ce PO garde des capacités d'adaptation** pour répondre à des besoins issus de la pandémie de la Covid-19, dont les effets ne sont pas encore totalement identifiés aujourd'hui. Le CESER approuve cette prudence et cette souplesse, et suggère que cette attitude soit élargie au nouvel événement exceptionnel que constitue la **guerre en Ukraine**. En effet, ce conflit armé, tout comme la crise sanitaire, engendrent aujourd'hui sur de nombreux secteurs une **inflation** qui pourrait perdurer et/ou se généraliser. Cette inflation difficile à prédire peut nuire à l'aboutissement de projets portés par ce PO, soit que le porteur sous-estime le montant final de son projet et se trouve dans l'incapacité financière de le mener à bien, soit qu'il le surestime et ne consomme pas toute sa subvention, engendrant le risque du dégageant d'office et de perte de subside européenne au niveau régional.

Globalement, le CESER rejoint la volonté partagée entre la Région et l'Europe de faire de ce PO FEDER-FSE+ FTJ 2021-2027 un véritable levier de développement sur l'ensemble du territoire.

En conclusion, le CESER invite la Région à prendre en considérations les observations formulées dans son présent avis.

Annexes

ANNEXE 1 : Principales nouveautés réglementaires pour le PO FEDER FSE+ FJT 2021-2027

- **Resserrement du soutien autour des PME** : les grandes entreprises ne seront plus éligibles au soutien des fonds européens que dans certains cas de figure précis (coopération avec les PME dans la recherche et l'innovation, cadre d'intervention du FTJ...) **ou au moyen d'instruments financiers** (prêts, garanties...);
- **Resserrement des thématiques éligibles** en France métropolitaine : plus de soutien possible au matériel roulant, conditions renforcées pour le déploiement du THD...
- Adaptation des règles du dégagement d'office pour la dernière année : les fonds devront être **intégralement consommés au 31 décembre 2029** (N+2) tandis que la règle du N+3 reste applicable sur l'ensemble de la période (première « marche » à franchir **au 31/12/2025 : 15% de la maquette doit être certifiée** auprès de la Commission européenne);
- Un **taux de cofinancement européen moyen porté à 60%**, sous réserve de l'application de dispositions plus contraignantes (régimes d'aide d'Etat);
- Les mesures de développement territorial seront mises en œuvre intégralement par voie **d'appels à projets ouverts à tous les EPCI normands** (plus de désignation d'organismes intermédiaires).

ANNEXE 2 : Mesures de simplification de la gestion des fonds du PO FEDER FSE+FTJ 2021-2027

- **Application obligatoire d'options de coûts simplifiés** (taux forfaitaires pour les dépenses indirectes par exemple) pour tous les projets présentant un coût total éligible inférieur à 200 000 € ;
- Mise en place d'un barème standard de coûts unitaires pour les **marchés de formations qualifiantes et préparatoires**, basé sur le nombre de stagiaires concluant positivement leur formation ;
- Travail en cours pour la mise en place d'un barème similaire applicable à la **rénovation énergétique des logements sociaux**, basé sur le nombre de logements rénovés ;
- Versement désormais forfaitaire des crédits d'assistance technique, en fonction des dépenses certifiées sur toutes les autres opérations.

ANNEXE 3 : Détail des montants par priorité et par OS pour le PO FEDER/FSE+ FTJ 2021-2027

Objectif spécifique	Montant en M€ (hors assistance technique)	Part de l'OS et de la priorité dans le PO 2021-2027 (hors assistance technique)
Priorité 1 (FEDER) :		
Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente de la Normandie		
OS 1.1	91	16%
OS 1.2	21	4%
OS 1.3	52	9%
Total Priorité 1 (FEDER)	164	28%
Priorité 2 (FEDER) : Renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique en Normandie		
OS 2.1	33	6%
OS 2.2	37	6%
OS 2.4	10	2%
OS 2.6	10	2%
OS 2.7	24	4%
Total Priorité 2 (FEDER)	114	20%
Priorité 3 (FEDER) :		
Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable		
OS 2.8	13	2%
Total Priorité 3 (FEDER)	13	2%
Priorité 4 (FEDER) :		
Valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire normand		
OS 4.6	49	9%
Total Priorité 4 (FEDER)	49	9%
Priorité 5 (FEDER) : Répondre aux besoins de développement des territoires en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs		
OS 5.1	32	6%
OS 5.2	16	3%
Total Priorité 5 (FEDER)	48	8%
Priorité 6 (FSE+) :		
Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population normande		
OS 4.5	25	4%
OS 4.6	11	2%
OS 4.7	49	9%
Total Priorité 6 (FSE+)	85	15%
Priorité 7 (FTJ) : Transition juste en vallées de la Seine et de la Bresle		
OS 8.1	103	18%
Total Priorité 7 (FTJ)	103	18%

ANNEXE 4 : Liste des objectifs spécifiques du PO FEDER/FSE+ FTJ 2021-2027

Clé de lecture : l'OS.X.Y correspond à l'Objectif Spécifique n°Y de la priorité X, selon la nomenclature des priorités et des OS de la version du PO de juin 2021.

Les modifications de priorité et d'OS entre la version de juin 2021 et mars 2022 apparaissent en gras.

Priorité 1 : Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente de la Normandie (FEDER)

OS1.1 : Soutenir le développement et le renforcement des capacités de recherche et d'innovation, les investissements et les infrastructures, l'utilisation des technologies de pointe et soutenant et encourageant les pôles d'innovation entre les entreprises, la recherche, les universités et les pouvoirs publics

OS 1.2 : Renforcer la connectivité numérique et tirer pleinement parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, du territoire et de l'ensemble de ses acteurs

OS 1.3 : Renforcer la croissance et la compétitivité des entreprises normandes et soutenir la création et le maintien de l'emploi et soutenir l'avancement et la modernisation technologiques

Priorité 2 : Renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique en Normandie (FEDER)

OS 2.1 : Promouvoir des mesures d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre

OS 2.2 : Promouvoir les énergies renouvelables et **fatales (objectif « Emploi et croissance »)**

OS 2.4 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques et la résilience aux catastrophes

OS 2.6 : Promouvoir la transition vers une économie circulaire

OS 2.7 : Améliorer la protection de la nature et la biodiversité, les infrastructures vertes en particulier dans l'environnement urbain et réduire la pollution

Priorité 3 : Promouvoir une mobilité urbaine durable (FEDER)

OS 2.8 : Promouvoir une mobilité urbaine multimodale durable

Priorité 4 : Valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire normand (FEDER)

OS 4.6 : Renforcer le rôle de la culture et du tourisme dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale

Priorité 5 : Répondre aux besoins de développement des territoires en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs (FEDER)

OS 5.1 : Développement territorial dans les zones urbaines

OS 5.2 : Développement territorial dans les zones non urbaines

Priorité 6 : Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population (FSE+)

OS 4.5 : Améliorer les systèmes d'éducation et de formation

OS 4.6 : Assurer une participation aboutie des jeunes à la formation initiale

OS 4.7 : Renforcer l'accès des publics fragiles à des parcours qualifiants vers l'emploi adaptés aux besoins de l'économie et des publics, et adapter l'offre de formation et d'orientation

Priorité 7 : Transition Juste en vallées de la Seine et de la Bresle (FTJ)

OS 8.1 : Permettre aux régions et aux personnes de faire face aux conséquences sociales, économiques, environnementales et en matière d'emploi de la transition vers les objectifs spécifiques de l'Union pour 2030 en matière d'énergie et de climat et vers une économie de l'Union neutre pour le climat à l'horizon 2050, sur la base de l'accord de Paris

Déclarations des groupes

Déclaration de M. André BERNE

Au titre de France Nature Environnement et du CREPAN

Merci pour cette présentation très complète de nos discussions.

Je voulais intervenir au nom de France Nature Environnement Normandie et également au nom du CREPAN puisque Arlette n'est pas là aujourd'hui et m'a donné son pouvoir. Sur le PO du FEDER et plus spécifiquement sur le point numéro 2 et notamment le point 2.7.

Il y a une phrase que nous entendons souvent : « il n'y a pas d'économie sur une planète morte ». Je crois que c'est Yves COCHET qui l'a prononcée pour la première il y a une quarantaine d'années, quand il était ministre de l'Environnement, une phrase importante et de plus en plus d'actualité. Mais malgré son importance la situation n'a fait que se dégrader depuis.

L'écologie et la protection de l'environnement, particulièrement en ce qui concerne le climat et la biodiversité, sont à l'évidence des facteurs clefs pour la survie de l'humanité. Cela devrait donc être un principe premier, un « primat » dans tous les processus humains de la société, qu'il s'agisse des actions, des documents qu'on produit, des décisions qu'on prend ou des financements que l'on accorde et par exemple, et j'y reviendrai dans quelques instants, les financements qu'accorde la Région Normandie et ses organismes satellites, aux différents projets dont elle est saisie.

Je partage complètement bien sûr l'avis qui a été lu par notre collègue, même si j'aurais souhaité qu'il soit peut-être encore un peu plus « musclé ».

En particulier la dernière phrase du point 2.7 qui est sous une forme interrogative où l'on dit : « Est-ce qu'il ne faudrait pas que l'on décide de renoncer à des projets qui seraient particulièrement menaçants ou particulièrement lourds sur le plan environnemental ? ». J'aurais préféré que cette phrase soit tournée de manière affirmative « Il faut renoncer aux projets qui seraient particulièrement menaçants ou particulièrement lourds sur le plan environnemental ». Je pense en effet qu'il est impératif de renoncer à des projets qui seraient vraiment délétères sur le plan environnemental, ne serait-ce qu'en vertu d'un principe légal qui est la séquence ERC qui a déjà été évoquée. Ce principe est hiérarchisé et commence par « Éviter », donc l'évitement doit passer en premier. Il y a encore trop de projets où l'on va directement à la « compensation »

Pour conclure mon propos, il me paraît nécessaire d'orienter plus encore les politiques de la Région vers la mise en avant des questions environnementales et, surtout, que la Région, dans ses politiques d'aménagement du territoire, applique elle-même ses propres documents.

Il y a un document qui est très important et très bien fait, le SRADDET, dans lequel, par exemple, il est affirmé l'importance du principe du « zéro artificialisation nette ». Or on constate qu'il y a quand même des projets importants, je pense en particulier au contournement Est de Rouen ou au D-Day Land, qui vont consommer énormément d'espace, générer des quantités supplémentaires excessives de gaz à effet de serre, menacer les ressources en eau et altérer, voire détruire, une biodiversité très intéressante Par

exemple, concernant les ressources en eau de la Métropole de Rouen, le projet de contournement Est passe en plein milieu d'un champ captant stratégique qui représente 30 % de la ressource en eau de la MRN.

Par ailleurs je rappelle qu'on est en train de travailler sur la Stratégie Régionale de la Biodiversité qui va être extrêmement ambitieuse et qui pourra être un facteur d'attractivité pour la Normandie. J'en appelle à ce que des dispositions soient d'ores et déjà prises pour que ces documents soient respectés dans les politiques mises en œuvre concrètement par la Région et pas juste dans les documents produits. Pour ce faire, ça a déjà été évoqué à de nombreuses reprises, la mise en place d'une conditionnalité environnementale pour toutes les aides attribuées par le Conseil régional et ses organismes rattachés (ADN...). À chaque fois qu'on apporte une aide, on regarde d'abord si le projet financé respecte la préservation de la biodiversité ou la lutte contre le changement climatique. Si tel n'est pas le cas, on renonce à attribuer l'aide.

Je vous remercie de votre attention. Je voterai bien sûr pour le projet d'avis.

Déclaration de M. Philippe LEGRAIN

Au titre du groupe CFDT de Normandie

Monsieur le Président, chers Collègues,

Par rapport à l'avis que nous avons rendu au mois de juin dernier sur les mêmes fonds européens, la principale nouveauté consiste en la mise en place du FONDS DE TRANSITION JUSTE : F.T.J dans le jargon politico-administratif, qui tient lieu de langage à Bruxelles et ailleurs. Quelle drôle de bête tout de même ce F.T.J ! On peut légitimement s'interroger sur la façon dont il va se mettre en place

Décidé par l'Europe dans le cadre du Pacte Vert dans le but d'atteindre l'objectif de neutralité climatique de l'Union, il cible les régions et les secteurs très dépendants aux combustibles fossiles. Ses principaux objectifs sont d'atténuer les effets de la transition en finançant la diversification et la modernisation de l'économie locale et en atténuant les répercussions négatives sur l'emploi.

Après la fermeture de la centrale à charbon du Havre, il pourrait ainsi si besoin aider à la reconversion du site et à la reconversion des salariés.

Pour la Normandie, c'est 152 millions d'euros en tout dont 107 millions qui viennent de l'Union Européenne, le tout concentrés sur une partie du département de Seine-Maritime, les 2 Vallées de la Seine et de la Brêle

- 152 millions ça paraît important, mais c'est à la fois peu : 152 millions c'est peu par rapport aux 669 millions du FEDER ou 304 millions du fonds agricole, le FEADER que nous avons examiné juste avant.

De plus ce Fonds de Transition Juste, devra être dépensé extrêmement rapidement : les $\frac{3}{4}$ des sommes devront être engagées avant la fin de l'année 2023, c'est-à-dire la fin de l'année prochaine ! !

Un délai ultra-court, alors que le programme doit encore recevoir le feu vert de l'Autorité Environnementale, puis celui de la Commission Européenne

Enfin 3^{ème} caractéristique de ce Fonds de Transition Juste, il pourra financer de grandes entreprises, alors que les règles européennes habituelles interdisent de subventionner les entreprises de + de 250 salariés ! Là avec le Fonds de Transition Juste c'est open bar ! Toutes les entreprises, et les plus grosses, pourront recevoir de l'argent du contribuable. Avec le risque que quelques gros dossiers épuisent très vite les fonds.

Par exemple Air Liquide, qui a annoncé ces derniers jours vouloir créer en 2025 une unité de fabrication d'hydrogène à Port-Jérôme, recevra à elle seule 190 millions d'argent public pour ce projet !

Comme l'a dit la Confédération européenne des syndicats, par la voix de son président Laurent BERGER, le FTJ c'est "un premier pas, mais la taille du Fonds est bien trop limitée pour relever les défis de la neutralité carbone".

La CFDT approuvera l'avis du CESER proposé au vote.

Déclaration de M. Jean DUFROY

Au titre du groupe CFE-CGC

La CFE-CGC souhaite une Europe protectrice ! Protectrice non seulement de ses consommateurs mais aussi des salariés, des entreprises, des agriculteurs, des indépendants, des artisans...

Les préoccupations, de chacune, chacun, sont encore plus aujourd'hui, qu'hier !

Le groupe CFE-CGC considère que l'avenir de notre région, cet avenir commun passe par les sept grandes priorités du PO :

- Promouvoir une transformation économique innovante et intelligente (FEDER)
- Renforcer le soutien à la protection de l'environnement, la lutte du changement climatique et accélérer la transition énergétique et écologique en Normandie
- Promouvoir une mobilité urbaine durable
- Valoriser les patrimoines culturels et touristiques du territoire normand
- Répondre au besoin de développement des territoires en faisant le pari de la participation de leurs populations et acteurs
- Poursuivre l'élévation et l'adaptation des compétences de la population
- Transition Justes en Vallées de la Seine et de la Bresle

Nous relevons toutefois que la réussite de ces dernières ne pourra se réaliser qu'avec le concours loyal, étroit, résolu et sincère de votre gouvernance.

En effet, il est opportun de développer les nouvelles appétences comme précisé dans les préconisations du CESER suite à une étude spécifique en juin 2020, de développer une communication spécifique aux FESI afin d'éclaircir leur fonctionnement et de combattre les préjugés négatifs.

La CFE-CGC souhaite une Région qui prend en considération les conséquences sociales et environnementales de ses décisions.

Déclaration de Mme Catherine KERSUAL

Au titre de l'Union fédérale des consommateurs Que choisir en Normandie

J'interviens pour l'UFC-Que Choisir et également en qualité de membre de la commission prospective. D'abord merci pour cet avis extrêmement complet qui a sûrement représenté un gros travail. Je rebondis sur ce qui concerne la priorité 4, le développement touristique.

La commission prospective a produit récemment un rapport sur « Vivre en Normandie en 2040, focus sur le tourisme » dans lequel nous évoquons ce que tu disais Maud à la fin de ce passage de ton avis. Le fait que les indicateurs sont trop souvent quantitatifs et pas qualitatifs.

Dans notre travail de prospective depuis cinq ans, nous attirons l'attention justement sur le fait qu'il faut passer au qualitatif. Ce que veulent les Normands c'est vivre ensemble et vivre avec une bonne qualité de vie.

Et s'agissant du développement touristique, on l'a bien vu dans notre focus, ce qui compte c'est effectivement le lien social, ce qui compte c'est la solidarité, ce qui compte c'est porter attention aux jeunes, porter attention à ceux qui n'ont pas de moyens. Et dans ce sens nous avons mis l'accent sur le fait qu'il fallait reconsidérer la place du tourisme à vocation sociale et solidaire, comme tu l'as fait dans ton intervention tout à l'heure.

Je ne vais pas alourdir les débats, mais il y a des choses extrêmement riches dans ce rapport qui font appel à cette notion de médiation entre les conflits d'usage, de protection du patrimoine, d'équilibres à trouver entre l'ouverture au monde et la clientèle de proximité, etc.

Je souhaitais rebondir et je te remercie d'avoir eu ce propos tout à l'heure sur la nécessité de s'intéresser au qualitatif.

En qualité de représentante des consommateurs, je voudrais aussi rebondir sur la fin de cet avis qui nous parle d'inflation.

L'inflation est déjà présente parce qu'il y a eu la crise sanitaire et les conséquences sur notre économie, sur nos entreprises. Mais également du coup sur les consommateurs. La guerre en Ukraine, on vient de le voir avec la flambée du prix à la pompe, va aggraver cette inflation et va aggraver la situation des 1 million de pauvres qui sont sur notre territoire.

On a ouvert cette assemblée avec des propos bien sûr de soutien et de solidarité aux populations qui souffrent en Ukraine et même en Russie parce que leurs libertés fondamentales sont atteintes. Mais n'oublions pas que la solidarité c'est d'abord chez nous. Il faut tendre la main à nos voisins, tendre la main aux gens qui dans notre territoire vont souffrir de cette augmentation des prix.

On a eu mardi un débat ici sur les gilets jaunes, les cahiers de doléances trois ans après que s'est-il passé ? Si on ne prête pas attention à ce qui se passe chez nous, si on ne se tend pas la main aux uns et aux autres, on risque d'avoir de nouveau une crise sociale grave.

Je souhaitais te remercier Maud pour ce rapport, pour les propos ceseriens qui ont illustré cet avis sur le budget de la Région et qui doivent nous toucher profondément et nous rappeler les fondamentaux.